



Section CROSS REGLEMENT INTERIEUR

REGLES OU DISPOSITIONS GENERALES:

La section CROSS (03) est partie intégrante de l'AS RENAULT TRUCKS
Elle est régie par ses statuts sauf règlement intérieur suivant.

1) CONDITIONS D'ADHESION:

Etre employé(e) RENAULT TRUCKS, ou Conjoint ou ayant droit

Les demandes d'inscriptions extérieures seront étudiées au cas par cas dans la limite de ne pas dépasser 10% de l'effectif de la section

2) INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font à l'aide de la fiche d'inscription de l'ASRT dûment remplie: la cotisation suivant son barème

Les dates de validité vont du 1 octobre au 30 septembre de l'année suivante

Pour le renouvellement de l'inscription une tolérance est admise jusqu'au 31 décembre. Passé ce délai l'adhérent est rayé de l'effectif de la section jusqu'à sa prochaine ré-inscription.

Toute inscription doit être accompagnée d'un certificat médical de moins de 3 mois

3) TYPE D'ADHESION

L'adhérent se voit offrir 3 choix d'adhésion:

Choix 1 LICENCE COMPETITION FFA (CLUB)

L'adhérent possède une licence FFA auquel le club est affilié, et s'engage en plus des courses sur route traditionnelles à participer aux championnats officiels de Cross Country ou aux championnats sur route FFA.

⇒ Licence prise en charge par le club moins 50% du montant du tarif de la licence LOISIRS FFA (voir § Choix 2)

⇒ Licence valable 1 an du 01/09 au 31/08

Choix 2 LICENCE LOISIRS FFA (CLUB)

L'adhérent possède une licence FFA auquel le club est affilié et s'engage à participer aux courses sur route traditionnelles et ou aux Cross Country populaires

⇒ Licence prise en charge à 50% par le club quelque soit son tarif

⇒ Licence valable 1 an du 01/09 au 31/08

Choix 3 : LOISIRS

L'adhérent ne possède pas de licence FFA

⇒ Participation aux épreuves de course sur route ou aux Cross Country populaires sur présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an

⇒ Le club se dégageant de toutes responsabilités si certificat non conforme ou expiré.

⇒ Inscriptions possibles sous l'ASRT

4) EQUIPEMENT

⇒ Tout nouvel adhérent LICENCE FFA (Choix 1 et 2) se verra remis un équipement comprenant un maillot et short aux couleurs du club (Rouge, Noir, Blanc) en échange d'un chèque de 22 Euros.

⇒ Le nouvel adhérent LOISIRS aura la possibilité d'opter ou non pour un équipement aux mêmes conditions.

5) ENGAGEMENTS et REMBOURSEMENTS des FRAIS

Les engagements aux compétitions peuvent être faits soit collectivement par le club soit individuellement.

Une feuille de frais est remise au début de chaque quadrimestre aux adhérents. Elle mentionne la liste des courses, celles dont les engagements sont pris par le club et le barème de remboursement des frais de transport.

Pour les compétitions dont les engagements sont pris à l'avance, l'adhérent peut s'inscrire soit :

⇒ Sur une feuille affichée au vestiaire du club jusqu'au lundi précédant la course si l'organisation le permet.

⇒ En prenant contact avec le secrétaire de la section par téléphone ou courrier dans la limite du même jour.



Section CROSS

Pour les engagements pris individuellement l'adhérent se charge de son inscription. Son remboursement se fera après la fin du quadrimestre (*Voir détail sur la feuille de frais de remboursement*).

Les frais de transport des compétitions du département sont toutes indemnisés sur la base de 0.04 € du Km pour un minimum de 30 Kms Aller et Retour ; le transport de certaines courses sur département limitrophes (Manche et Orne) pourront être indemnisés (*Voir détails sur la feuille de frais*).

Pour les autres participations le remboursement se fera sur choix et décision du bureau.

Les engagements et le transport (*sur la base de 0.04 € du Km*) pour les cross seront dans tous les cas de figure remboursés

Les Feuilles de frais doivent être remises à chaque fin de quadrimestre au bureau même si celles-ci comportent aucun frais. Cette feuille faisant également office du suivi de participation (*Voir colonne participation sur la feuille de frais*)

6) PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

La participation à une douzaine de compétitions de tous types (*Championnats, Hors Stades et cross*) durant l'année peut être considérée comme active.

La feuille de frais reste le document officiel pour la comptabilisation du nombre de courses effectuées par l'adhérent ; le comptage se faisant de 1 point par course qu'importe la distance.

L'obtention de 5 points pour les crossman licenciés COMPETITION FFA lors d'une saison est acceptable sachant qu'une épreuve de championnat vaut 2 points et que tout autre cross 1 point .(*Voir calendrier CROSS*)

Fait à Blainville/Orne

Mise à jour du: 09/02/04

Le président
Bernard LE TERRIER